



Imprimerie spéciale – 2, rue Romain Rolland – 21000 DIJON - CPPAP n° 1122 S 07665 Directeur de la publication : Edouard GUERREIRO - ISSN 0152-5859

N° 1294 du Lundi 15 Janvier 2018 Prix : 0,50€ Date de dépôt : Vendredi 19 Janvier 2018



LA LETTRE de l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de Côte d'Or

Edito

Qu'est ce qui leur prend!

Qu'est ce qui leur prend!

Le dialogue social plein la bouche, voilà que l'on nous annonce un véritable chambardement dans les instances représentatives des salariés. Les ordonnances Macron/Penicaud modifient en profondeur le droit du Travail en général et le fonctionnement des instances représentatives du personnel en particulier. D'ici 2020, le CE, le CHSCT et les Délégués du Personnel fusionneront pour ne former qu'une seule instance : le comité social et économique (CSE). Mais qui a conseillé le Président et ses Ministres pour leur faire croire qu'en supprimant les élus DP, CE et CHSCT, le dialogue social dans les entreprises allait devenir idyllique et fluide? Bien sûr en supprimant, en fusionnant toutes ces instances on voit bien l'intérêt de la chose ; réduire les coûts. Pardon, mais c'est méconnaître et ignorer totalement l'utilité, la mécanique et le fonctionnement des instances, en revanche cela répond finalement à une vieille revendication dogmatique des employeurs depuis 1936. Enfin, ils ont mis le temps, mais ils tiennent leur revanche; « patience et longueur de temps valent mieux que vitesse et précipitation ». En effet, ce

sont les accords Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, qui ont permis l'institution par le Front populaire des instances représentatives du personnel (les délégués du personnel) dans les établissements employant plus de 10 salariés. Puis, le 4 octobre 1941, la Charte du travail de PETAIN crée les comités sociaux d'entreprise. Mais ceux-ci devront se cantonner à gérer les œuvres sociales créées par l'employeur, ces sont d'essence patronale. comités (Sous PETAIN, pas de syndicat, ces comités sont même un instrument de contrôle des travailleurs). Mais il faudra attendre l'après-guerre pour voir entériner la création des comités d'entreprise le 22 Février 1945 par ordonnance et la loi du 16 Mai 1946. Ordonnance? tiens! tiens! mais celle-là était créatrice de droits et non pas d'inspiration libérale, donc destructrice. Il faut dire que ce fut la traduction concrète des objectifs affichés dans le programme du Conseil national de la résistance (CNR). Autre époque, autre objectif! Dans la foulée pourrait-on dire, est créé son pendant dans la Fonction Publique; le Comité Paritaire Technique.(loi du 19 Octobre 1946 et son décret du 24 Juillet 1947).

SOMMAIRE

Page 1-2.3.... Editorial / Voeux UDFO 21 Page 5-6-7......FO a 70 Ans Page 11.....Les résultats FO

Page 8-9-10Le coin des syndicats Page 12.....Partenaires Lorsque les camarades de la Fonction publique se sentent complètement concernés par les ordonnances qui modifient le Code du Travail, ils se souviennent et savent que leur tour arrivera très vite.

Je vais prendre l'exemple de l'incohérence totale de la suppression du CHSCT. Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, représentants du personnel sont particulièrement impliqués dans la prévention des risques professionnels. Ce sont des camarades qui connaissent bien leur sujet en général, qui sont force de propositions et préconisent des améliorations des conditions de travail, des locaux, mais ils ont aussi un devoir d'alerte en cas d'atteinte à la santé physique ou mentale des salariés sur leur lieu de travail, et surtout ils sont à leur écoute. Particulièrement dans la situation actuelle de dégradation généralisée des conditions de travail dans les entreprises, nous avons déjà traité le sujet à plusieurs reprises dans notre journal. Ils ont des moyens d'action : l'analyse des risques et des accidents du travail, les enquêtes, les expertises qu'ils peuvent diligenter, qu'ils pouvaient devrais-je dire car cela va être moins aisé dans l'avenir. Pour être court, par exemple il va falloir choisir entre l'arbre de Noël et les expertises, car dorénavant une partie du coût de celles-ci sera à la charge du Comité et on connaît les débats sans fin, lorsqu'il s'agit de dépenser les fonds du fonctionnement dans les CE...

Les camarades de l'Education Nationale voient déjà le ciel s'assombrir au dessus de leur CHSCT tout nouvellement créé en 2011. Pourtant, ce ne sont pas, dans la fonction publique aussi, les sujets et le travail qui manquent pour ces nouveaux élus; violences faites au personnel, incivilités, risques psychosociaux, avec pour conséquences les drames qui vont avec. Suicides, tentatives de suicides, présence d'amiante détectée dans des locaux utilisés depuis des années en toute ignorance, surcharges de travail, souffrance au travail, troubles musculo-squelettiques, addictions, sont le lot quotidien de ces courageux militants.

Bref! Si on avait voulu tuer cette instance, et anéantir l'action des syndicalistes on ne s'y serait pas pris autrement.

Qu'est ce qui leur prend!

Cette année encore les travailleurs smicards devront se serrer la ceinture, et encore cela aurait pu être pire, car des membres de la commission composée de gens très éclairés sur le sujet avaient préconisé d'arrêter d'augmenter le SMIC. Rendez-vous compte! La valeur « élevée du

SMIC Français » crée une distorsion de concurrence avec les autres pays d'Europe et cela pourrait empêcher la reprise économique dans notre pays. Alors que d'un autre côté les employeurs recherchent des salariés et ne les trouvent pas. Et oui! L'économie repart et personne n'a anticipé. Cela va être panique à bord! Pourtant le bâtiment recrute, et quand le bâtiment va Bref, il semblerait que dans un élan de grande bonté, de générosité et d'apaisement, le gouvernement a décidé d'augmenter le SMIC, mais sans coup de pouce. (Il ne faut pas non plus exagérer! Les sommes engagées sont vertigineuses! 12 centimes nets de l'heure.)

Le SMIC Horaire brut serait porté à 9.88€, soit 1498.47€ brut par mois, soit 17 981.64€ annuel brut.

C'est environ 1000 fois moins que ce que gagne le PDG d'une marque connue de voitures françaises.

Alors que, dans le commerce, entre autres, où les temps partiels sont légion, 1498.47 € brut par mois ne permettront pas aux bénéficiaires d'avoir de perspectives d'avenir. Notamment, les femmes qui resteront au statut de salaire d'appoint quand elles seront en couple et de travailleuses extra-pauvres quand elles seront seules. Comment peut-on à la fois dire, que l'on refuse de donner un coup de pouce au SMIC, et que l'égalité professionnelle est une priorité ?

Comment les salariés smicards et les femmes en particulier, peuvent-ils se faire respecter si l'on continue de les maintenir à un tel niveau de paupérisation ?

Qu'est ce qui leur prend!

Je vais finir cet édito, déjà bien long, je m'en rends bien compte en vous parlant d'un phénomène qui circule et s'invite régulièrement dans les milieux politiques et patronaux, dans les conversations en ville, fait même la une de certains journaux; les chômeurs seraient des fainéants!

« Ils ne trouvent pas de travail, parce qu'ils ne veulent pas se lever le matin. Les plus de 6 millions de privés d'emploi, ne font aucun effort pour chercher du travail, ils préfèrent rester aux minimas sociaux, plutôt que d'aller travailler. » C'est incroyable, qu'il y ait encore des gens pour croire ces sornettes de bas étage! Est-que ces personnes se doutent de ce qu'est d'être privé d'emploi, le choc et la douleur de la perte de son travail! Puis de vivre avec des droits au chômage qui s'amenuisent au fil du temps, avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête au quotidien, avec le regard des autres, la sensation du rejet de

l'autre, de se sentir inutile. Il y a bien sûr, ici ou là quelques personnes qui profitent du système, mais les chômeurs souhaitent vraiment travailler et ne trichent pas. D'ailleurs ce n'est pas moi qui le dis:

« Dans un article, LES ÉCHOS (édition du 9 novembre 2017) vient de publier une étude sur le contrôle des chômeurs. Il s'agit d'un vrai bilan du comportement des chômeurs, qui va à l'encontre de bien des croyances et idées reçues...

Attention aux idées reçues!

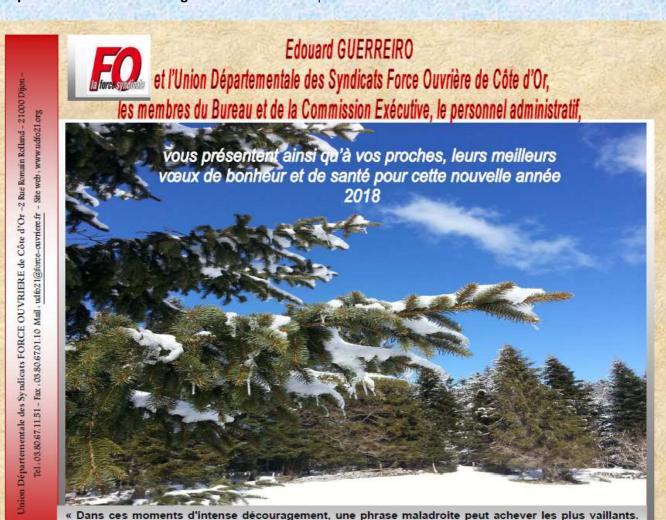
Sur l'analyse de 270.000 dossiers de sansemploi, près de neuf sur dix ont démontré qu'ils remplissaient bien leurs obligations vis à vis de Pôle Emploi. Sur les 14 % qui ont été radiés, seulement 40 % étaient indemnisés.

Il n'existe donc pas de bataillons de « profiteurs». Les contrôles de Pôle Emploi existent et ont été renforcés ces dernières années. En matière de recherche de travail, par exemple, lorsqu'un manquement est constaté pour la première fois, le demandeur d'emploi risque une radiation pendant quinze jours. En cas de récidive, la punition court de un à six mois consécutifs.

Qu'est ce qui leur prend!

EG.

Olivier de Kersauson



J'adresse mes meilleurs vœux à tous les syndicats et à tous les adhérents de notre Union Départementale FORCE OUVRIERE de Côte d'Or, ainsi qu'à leur famille et leurs proches. Bien évidemment, j'adresse aussi à notre Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE et aux Fédérations FO mes meilleurs vœux de développement.

Un message sincère peut, en revanche, ressusciter les volontés moribondes. »

Cette nouvelle année **2018** s'annonce comme une année cruciale pour notre **CGT FO**, car nos choix vont commander durablement notre destin. Souhaitons nous de sortir victorieux des futurs combats syndicaux qui s'annoncent et renforcer notre position lors des élections dans la Fonction Publique, ainsi que dans le Privé. Continuons, encore et toujours, de faire preuve d'une détermination sans faille, en toute liberté et toute indépendance. Restons optimistes!

Réussite dans tous vos projets personnels, professionnels et syndicaux.

Bonne et heureuse année 2018, militante, fraternelle et combative.

En avant pour le développement syndical, c'est une impérative nécessité pour notre liberté et notre indépendance..Amitiés.

AFOC 21 vous informe

Rappel des jours et horaires des permanences : Lundi de 8h30 à 11h30 et de 14h15 à 17h15 Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h15 à 17h15



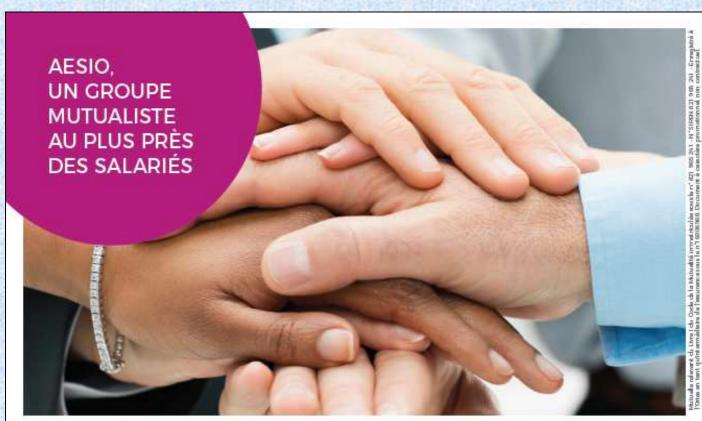
03.80.67.01.08 - 03.80.67.01.09



afoc21.dijon@wanadoo.fr afoc21.conso@orange.fr afoc21.logement@orange.fr

le site internet : www.association-afoc21-dijon.fr

IMPORTANT! Si vous logez en HLM, faites vous connaître auprès de votre syndicat, ou auprés de l'UDFO 21, ou encore directement auprès de votre **RFOC 21**. Vous pourriez être candidats aux élections qui vont avoir lieu en fin d'année 2018 pour élire leurs représentants des locataires au sein des conseils d'administration ou de surveillance des bailleurs sociaux. C'est aussi un acte militant! MERCI.



www.aesio.fr



Votre contact : David DELOYE 06 79 82 91 90 david.deloye@aesio.fr



19 Décembre 1948 au 19 Décembre 2018 **70 Ans**

Publié dans FO Hebdo le mardi 19 décembre 2017



Premier Congrès de Force Ouvrière en avril 1948

En France, Léon Jouhaux et ses camarades démissionnent du bureau confédéral de la CGT en application des décisions de la veille des groupes Force Ouvrière. Le regroupement se prépare pour la fondation de la **CGT-FO** qui aura lieu les 12 et 13 avril 1948.

Le film des événements, de la démission de Léon Jouhaux et de ses amis du Bureau confédéral de la CGT au congrès constitutif de FO (article paru dans Force Ouvrière Hebdo n°2277 du 20 décembre 1995.

Le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux et ses amis démissionnaient du bureau confédéral de la CGT. Cette fracture dans l'organisation n'est pas une rupture avec la tradition syndicale française.

Au contraire, elle s'inscrit dans l'historique volonté d'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques et à l'État. Volonté née il y a plus d'un siècle et qui perdure aujourd'hui avec la **CGT-FO**.

Blanquistes, guesdistes, puis socialistes et communistes, auraient bien aimé faire des syndicats leurs courroies de transmission au sein du monde du travail. Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, toutes ces tentatives ont échoué. Mais le PCF allait utiliser l'essence même de cette guerre pour faire main basse sur la CGT. En effet, face à la violence de la barbarie nazie l'unité antifasciste est stratégiquement et tactiquement incontournable. Churchill lui-même, qui parlant de Staline disait : Il est homme à vous voler un kopek au fond de votre poche sans que vous ne

vous en rendiez compte, a été le premier à soutenir militairement l'URSS dès juillet 1941. Au niveau syndical, les Confédérés acceptent de passer les accords verbaux du Perreux avec les ex-Unitaires en avril 1943. La lutte contre l'occupant passe par l'unité syndicale. Mais les communistes arrière-pensées: noyauter organisations syndicales pour être en position de force à la libération, comme le souhaite Staline, qui veut maintenir et agrandir son empire. D'ailleurs Robert Bothereau, à la Libération, écrivait à Benoît Frachon: Ou je me trompe, ou bien je dois considérer que nous n'avons pas, dès le départ, envisagé sous le même angle le pourquoi de notre unité [1]. Les Confédérés ne sont pas des naïfs. Dès 1943, ils lancent clandestinement le journal Résistance Ouvrière, qui reparaît légalement, le 29 novembre 1944.

LE PARTI COMMUNISTE STALINISE

À la Libération, Staline transforme sa théorie du socialisme dans un seul pays en celle du socialisme dans un seul bloc. Il décide donc de « soviétiser » par la force l'Europe centrale et orientale occupée par l'Armée rouge. Quant à la France, l'Italie et la Grèce, elles doivent rester dans le camp occidental, mais les partis communistes ont ordre de rester assez puissants pour faire pression sur leurs gouvernements selon les desiderata de la politique étrangère soviétique, et éventuellement pour que la puissance des États-Unis ne soit pas hégémonique...

Le PCF entre donc au gouvernement, se lance dans « la bataille de la production » et combat toute revendication ouvrière, déclarant même : La grève, c'est l'arme des trusts. Les anciens Confédérés, ayant une vieille expérience des pratiques communistes, ne s'en laissent pas compter. Le 20 décembre 1945, ils transforment l'hebdomadaire Résistance Ouvrière, dirigé par Albert Boudu, en Force Ouvrière.

« HIER RÉSISTANCE, AUJOURD'HUI FORCE »

André Viot, qui prend alors en main le journal, témoigne : La machine à broyer communiste était en marche et le bureau de Bothereau était devenu le bureau des pleurs de tous ceux qui perdaient leur syndicat, leur union départementale ou leur fédération. Ils venaient lui exposer comment les ex-unitaires les avaient mis sur la touche. Nous étions de plus en plus nombreux à voir enfin clair... Nous devions pourtant réagir avant d'être laminés par les communistes... Il fallait [donc]

changer le titre de Résistance Ouvrière. J'ai expliqué que l'époque n'était plus à la résistance mais à l'attaque, et j'ai inventé le slogan: hier résistance, aujourd'hui force... Le but était de créer une force à l'intérieur, mais pas une scission. En effet, Léon Jouhaux est contre une scission car il pense que, comme en 1936, l'influence communiste va retomber. Enfin, il craint qu'un départ précipité ne s'avère un désastre au niveau de l'intendance.

En septembre 1946, alors que les communistes contrôlent près de 80% de la CGT, Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer, Delamare, Capocci, et Sidro fondent des groupes : « Les Amis de FO » qui, dans un premier temps, distribuent le journal et donnent des conférences. Ainsi, assez rapidement, une véritable structure se met en place avec un groupe central FO dont les responsables sont investis de fonctions au sein de la Confédération et dans les fédérations. Enfin des cartes « Les Amis de FO » sont délivrées et des cotisations perçues.

C'est l'offensive du Kremlin en 1947 et les débuts de la guerre froide qui vont précipiter le départ de ceux qui veulent l'indépendance syndicale et non une CGT stalinisée. à l'Est, il n'y a plus que la Tchécoslovaquie qui résiste encore. Les Américains ripostent en lançant la doctrine Truman en mars 1947. Le 8 mai, les ministres communistes sont chassés du gouvernement.

Le 5 juin, Washington lance le plan Marshall. Trois semaines plus tard, Staline refuse ce plan. Le PC et la partie de la CGT qu'il contrôle, lui emboîtent le pas sans état d'âme. Le 3 juillet, le journal **Force Ouvrière** écrit : Dans les pays qu'ils gouvernent par l'intermédiaire des communistes, les Russes s'efforcent de supprimer toute liberté d'opinion et d'empêcher les contacts avec l'Europe occidentale. Ainsi la Russie refuse le plan Marshall.

Le 24 juillet, Léon Jouhaux annonce dans le même journal: Le plan Marshall peut offrir une base positive à la reconstruction d'une Europe unie. Mais minoritaires, « Les Amis de FO » ne peuvent empêcher le Comité confédéral national des 12-13 novembre de rejeter ledit plan. Par ailleurs, le PCF lance la CGT dans une série de grèves, dans le but réel d'imposer son retour au gouvernement et de faire prendre une orientation pro-soviétique à la diplomatie française. Devant l'échec de ces grèves politiques, l'ordre de reprise du travail est donné le 9 décembre. Les militants

qui s'étaient violemment opposés aux communistes dans les entreprises, commencent à quitter la Confédération et à créer des syndicats autonomes. Méhudin, de la fédération des cheminots, déclare : Il est impossible de lutter efficacement à l'intérieur d'un mouvement organisé contrôlé par le mouvement communiste.

Avec tous ces départs, le groupe Force Ouvrière ne se sent pas assez fort pour réussir une contreoffensive interne. Il faut donc partir. Force Ouvrière, daté du 25 décembre 1947, raconte ce départ : Les membres minoritaires Confédération Générale du Travail, groupés sous l'égide de Force Ouvrière, ont, au cours d'une conférence nationale réunie à Paris les 18 et 19 décembre 1947, décidé de demander aux camarades Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer, Georges Delamarre de démissionner du Bureau confédéral. En militants disciplinés, ils ont remis leur démission vendredi après-midi [2] au deuxième Secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon. Et Robert Bothereau d'expliquer la philosophie de ce départ : Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner. La CGT continue, ont dit ceux qui se sont installés à son siège. Nous qui avons dû en partir, nous disons: Nous continuons la CGT » [3].

Les communistes étant restés maîtres de l'immeuble de la rue Lafayette, de la trésorerie, de l'appareil administratif et des archives, c'est à partir de rien que Jouhaux et Bothereau ont dû reconstruire l'héritière de la CGT de la charte d'Amiens. Les 12 et 13 avril 1948, se tenait le congrès constitutif de la **CGT-FO**.

« NOUS CONTINUONS LA CGT »

Il fallait certes une bonne dose de courage et une vision claire de ce qu'est réellement le syndicalisme pour « continuer la CGT » dans les circonstances de 1947. Mais, après un long et patient travail syndical d'implantation, de conquêtes sociales, après la chute du mur de Berlin, quarante-sept ans plus tard, le grand mouvement revendicatif d'aujourd'hui, impulsé par FO, montre que les tenants de l'indépendance syndicale avaient raison face à un syndicalisme asservi.

Notes

[1] Le Peuple, 4 août 1945.

[2] Le 19 décembre 1947.

[3] FO, 25 décembre 1947



"Si l'homme veut être une personnalité libre, les organisations qu'il constitue doivent être des organisations libres" (Léon Jouhaux).



RASSEMBLEMENT des syndicats de retraités LE 28 SEPTEMBRE 2017 DEVANT LA PREFECTURE à DIJON



Haro sur le pouvoir d'achat des retraités :

ÇA SUFFIT!

GEL DES PENSIONS – HAUSSE DE LA CSG... Les retraités sont eux aussi dans le collimateur. Et ont manifesté leur

désaccord et leur colère. Sous prétexte d'augmenter les salaires, la taxe CSG passera en effet de 6,6 % à 8,3 % soit une augmentation de 25 %. Cela signifie une baisse des pensions pour 8 millions de retraités.

Le Mardi 10 Octobre 2017 Répondant à l'appel de 9 Organisations syndicales.

Plus de 2000 manifestants se sont rassemblés et ont manifesté pour une augmentation de la valeur du point d'indice, pour le rétablissement de la journée de carence, contre la perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3

de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique. Les agents ont réclamé une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement

professionnelle des agents et les moyens pour leur permettre d'exercer leurs missions de services publics.

COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIERE PARIS, LES 28 & 29 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT DE LA RESOLUTION

Réuni les 28 et 29 septembre 2017 à Paris, le CCN rappelle son attachement à la Charte d'Amiens et s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23ème Congrès confédéral de février 2015 à Tours, actualisé par les résolutions des différents CCN.

CONTRE LES ORDONNANCES, FO EST DETERMINEE A DEFENDRE LES DROITS DES SALARIES :

FO poursuit son combat contre la loi « Travail » d'août 2016, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique son abrogation.

Concernant les ordonnances sur le Code du travail, celles-ci s'inscrivent dans la même logique néolibérale que FO dénonce. Le CCN souligne l'importance du travail réalisé par la Confédération durant trois mois de concertation, en application du réformisme militant et qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions. Cependant les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré.

C'est pourquoi FO a voté contre ces ordonnances dans toutes les consultations officielles.

Le CCN mandate le Bureau confédéral pour peser sur les décrets et examiner toutes les possibilités de recours juridiques sur ces ordonnances et sur les décrets d'application à venir, en particulier sur la fusion des IRP que le CCN condamne.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire.

Il donne mandat à la CE, au Bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales. Il demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés.



Votée à la quasi-unanimité - 20 abstentions

POUR LE RESPECT DE NOS DROITS LE 16 NOVEMBRE 2017 L'UDFO 21 MOBILSISEE CONTRE LA LOI PENICAUD / MACRON





Répondant à l'appel de leur Syndicat FO les salariés se battent sur le site 3M de Longvic.



En cause, la décision de la direction de fermer le site longvicien. Ils demandent des compensations financières à la hauteur des préjudices imposés par une entreprise qui fait des Milliards de bénéfice de par le monde. Le personnel, en majorité féminin, dont la moitié a plus de 45 ans, le reste avec une ancienneté assez importante en moyenne plus de 18 ans. Cela suscite, à juste titre de nombreuses inquiétudes quant aux perspectives de reconversion de ces salariés.

3M, une entreprise en bonne santé. L'entreprise, connue par le grand public pour ses marques Scotch et Post-it, se restructure depuis 7 ans. Le versement de dividendes aux actionnaires ces dernières années interroge les salariés de 3M Longvic sur la nécessité de la fermeture du site annoncée pour 2018. Le projet prévoit que la production et la logistique sera transférée en Pologne, en Italie et à Veyziat en France. Sur les 84 emplois, 33 postes seront supprimés. Les 19 commerciaux dont l'activité est



itinérante et 32 postes seront transférés dans l'Ain. Mais qui partira vraiment ?.....



Résultats FORCE OUVRIERE

Février 2017

100 % FO Charl'Antoine (Transports)

14 % FO APRR (FEETS)

35 % FO DVF (BTP) *

40 % FO REFRESCO (FGTA) *

Mars

100 % FO Office du Tourisme (FEC) *

50 % FO CER FRANCE (FEC)

100 % FO MERCK (Pharmacie)

26 % FO SDEL ACTEMIUM (BTP) *

35,7 % FO CAF (FEC)

Mai 2017

70 % FO DORAS (Bâtiment)

20 % FO SAICA PACK (Papier Carton)

100 % FO Notre Dame de la Visitation (Action Sociale)

61 % FO CERP RRM (Pharmacie)

100 % FO Clinique les Rosiers (Santé)

Juin 2017

70 % FO DORAS (Bâtiment)

100 % FO UDAF (Action Sociale)

26 % FO POMONA (FGTA)

38 % FO ESSILOR (Métaux)

Juillet 2017

100 % FO SA LUCIANE Inter SEURRE (FGTA)*

Octobre 2017

76 % FO Tyco (Métaux)

48 % FO Delpharm (Pharmacie)

34 % FO Delanchy (Transports)

Novembre 2017

100 % FO La p'tite fac (Action Sociale) *

100 % FO Adapei Auxonne (Action Sociale)

*

Nouvelles structures syndicales



Essentiel pour moi



Je tiens à remercier les camarades dans les syndicats pour les efforts faits pour la remontée des informations suite aux élections dans les entreprises. Mais ce n'est pas encore suffisant, il y a encore trop de camarades qui négligent la remontée d'informations et cela pénalise parfois l'organisation lorsque les résultats sont bons et ne sont pas comptabilisés pour la représentativité de FORCE OUVRIERE.

Merci de remonter **systématiquement** les cerfa à l'UDFO 21 :

Marie Christine Andreu

Mail: udfo21secretariat@orange.fr

Intensifier le développement

L'Assemblée Générale appelle :

- les travailleurs salariés, actifs, chômeurs, jeunes et retraités, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la **Cgt-FORCE OUVRIÈRE**
- les militants des syndicats **FO** à organiser méthodiquement la syndicalisation et à constituer des listes aux élections professionnelles afin de renforcer les structures **FO** existantes et à en créer de nouvelles.
- les syndicats **FO** à prendre toutes initiatives permettant leur développement afin de faire aboutir les revendications.

En avant le développement l

